

**Questions des Délégués du Personnel
Service ISO Toulouse**

Réunion de mai 2016

Retour sur les questions précédentes :

1. Février 2016. Un retour sur les diagnostics et actions de Claude GOEURIOT peut-il être fait ?

Réponse : Le plan d'actions proposé par C. GOEURIOT à ITS se décompose en 4 thématiques générales qui sont Finances, Performances & Qualité, Commerce et Gestion Bids & Projets. Ce plan d'actions a été exploité au travers par exemple des actions de formations, des nouvelles fiches de prix, des revues de projets ou du recrutement d'un ingénieur commercial.

Les propositions de C. GOEURIOT sont venues alimenter le plan d'actions qu'ISO développe depuis plusieurs mois. Par ailleurs, la Direction a présenté un statut sur l'état d'avancement de ses actions lors de la réunion plénière du 9 mai dernier.

2. Avril 2016. De nouvelles fonctions ont été mises en place en 2015 dans le cadre des chemins de carrière. Ce nouveau chemin n'a pas été présenté à tous. Est-il possible de le présenter ?

Réponse : Le chemin de carrière mis en place en 2015 a été donné à l'ensemble des managers et ils l'ont présenté lors de chacune des réunions de service début 2015. Ceci étant, les chemins de carrière seront rediffusés aux managers à partir du 1^{er} juillet 2016 en vue de préparer les entretiens de développement professionnel.

Questions nouvelles :

3. Le responsable du secteur ISO va partir dans un contexte où nous peinons à retrouver la satisfaction et la confiance des clients. C'est un autre départ d'une personne majeure, connaisseur de l'activité, et qui fait suite aux départs importants de l'année dernière de la Directrice du CESTI et du Responsable Technique du CESTI qui avaient déjà amené des questions sur la stabilité du CESTI. Est-ce bien raisonnable de choisir ce moment pour ce départ ?

Réponse : Le management du Service ISO est assuré par ses managers et le départ annoncé du Responsable de Service ne remet pas en cause la gouvernance de ISO. La Direction met tout en œuvre pour réussir cette transition ce qui se traduit concrètement par la mise en place un biseau de plus d'un mois et le recours possible à des actions de conseil au-delà du 1er juillet puisque le responsable actuel restera au sein du secteur CSE.

4. GPEC. Si un collaborateur acceptant un nouveau poste en GPEC ne convient pas, ou n'aime pas le poste à la fin de sa période d'essai, pourra-t-il revenir à son poste chez ISO ?

Réponse : Oui, un collaborateur faisant le choix d'une mobilité entre dans le cadre d'une convention de mutation concertée qui prévoit justement la possibilité de revenir à un poste équivalent (au sein de la société de départ ou dans le groupe) dans un délai de trois à compter de la prise de poste.

5. GPEC. Statut sur la GPEC.

Réponse : Le cabinet de conseil Corinne Cabanes & Consultants, spécialisé dans la mobilité, a été choisi afin d'accompagner l'ensemble des collaborateurs dont le poste serait concerné par les mesures de GPEC. Ce cabinet est implanté à Toulouse, à proximité de l'aéroport. Les collaborateurs sont invités par la RRH à prendre contact avec la consultante, Madame Rita AUGÉ. La prise de contact et les rendez-vous ultérieurs se déroulent dans les locaux du Cabinet Corinne Cabanes & Consultants. Il convient de faire un ordre de mission pour chaque entretien prévu avec Madame AUGÉ.

6. LABEGE. Une zone fumeur abritée est-elle prévue sur le futur site de Labège ?

Réponse : le projet initial n'en prévoit pas, cependant nous faisons remonter la question qui pour des raisons de budget et de planning arrêté pour 2016, ne pourra être abordée qu'en 2017, conjointement par TS & TCS.

7. LABEGE. Y aura-t-il un système de compensation suite au déplacement du lieu de travail qui peut occasionner des impacts sur la durée / coût du trajet domicile/travail ?

Réponse : Les compensations liées au déplacement de lieu de travail seront négociées entre la Direction et les Organisations Syndicales.

8. LABEGE. Statut sur le futur site de Labège.

Réponse : Une communication sera adressée aux collaborateurs au mois de juin 2016.

9. ECO. Point économique (PC, CA, taux de staffing...).

Le point est présenté en séance